

CGV liées à l'activité de mise à disposition du studio photo équipé Véronique Taupin – Taupinprod Photographie —.

Article 2.1 : Préambule et dénominations - Le Client est la personne physique ou morale au nom de laquelle est établi le contrat. Si le Client est une personne physique, il s'agit responsable principal. Si le Client est une personne morale (société, association, ...) le responsable principal est dans ce cas le signataire du contrat.

Le prestataire est Véronique Taupin - Taupinprod Photographie, permet au Client de louer son studio Photo situé Paris 9ème ainsi que le matériel mis à disposition, décrit sur le document "Fiche technique" annexée au contrat.

Le Client, en acceptant cette offre s'engage à respecter les dispositions contractuelles telles qu'elles sont décrites ci-dessous et reconnaît en avoir pris connaissance préalablement à la signature du contrat de service. Il est précisé que le contrat conclu (ci-après « le contrat de service») comprend les conditions générales (ci-dessous). Le prestataire se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales de location à tout moment, la nouvelle version sera portée à la connaissance du Client avant toute nouvelle location et demeurera consultable sur le site www.taupinprod.fr.

Le studio photo Taupinprod Photographie est proposé par Véronique Taupin Taupinprod Photographie , N° SIREN: 815 118 005, photographe assujetti au régime des tauto entrepreneurs du répertoire des métiers du val de Marne. Adresse du siège social : Véronique Taupin, 25 Rue allard - 94160 – Saint Mandé. Le studio étant situé dans Paris 9ème arrondissement.

Les rapports entre Véronique Taupin - Taupinprod Photographie dans la cadre de la location du studio et le Client sont soumis aux présentes conditions sauf convention dérogatoire expresse convenue par écrit avec le Client. Toute clause contraire figurant sur un document émanant du Client, est réputée non écrite et par conséquent inopposable.

Article 2.2 : Conditions de location - Tous travaux, locations ou prestations de service doivent faire l'objet d'un bon de confirmation de la part du Client. Tout travail ou service exécuté au studio Véronique Taupin - Taupinprod Photographie donne lieu à l'établissement d'un bon de commande signé par le Client, qui récapitule les diverses prestations et sert de base à la facturation. Le Client déclare avoir parfaite connaissance des locaux, équipements et matériels mis à sa disposition. Il reconnaît en outre avoir pris le matériel en parfait état de marche et s'engage à le restituer dans le même état. En cas de détérioration des locaux, équipements et matériels, les travaux de réparations seront en totalité à la charge du Client.

Article 2.3 : Facturation : Le temps d'occupation du studio photo est facturable :

- par journée de 9 heures entre 8h30 à 17h30 ; par ½ journée de 4 heures (soit de 8h30 à 12h30 ou de 13h30 à 17h30).
- du Lundi au Vendredi, si dépassement du créneau défini et à condition que le studio soit disponible, facturation en heures supplémentaires au tarif de 40 Euros TTC de l'heure sur la plage 8h30 17h30, 55 Euros TTC avant 8h30 et après 17h30 sans dépasser 22h30.
- Très occasionnellement les samedis, dimanche et jours fériés, uniquement en journée complète, suivant un tarif spécial défini sur devis.

Article 2.4 : Réservation : Toute réservation confirmée et annulée dans un délai inférieur à 72 heures sera facturée sur la base du tarif journalier minimum. A partir de 5 jours consécutifs de location, la confirmation ou l'annulation doivent parvenir chez Véronique Taupin - Taupinprod Photographie 7 jours à l'avance.

Article 2.5 : Option de location : Toute option non confirmée trois jours ouvrables avant la prise de vue, devient caduque si une autre confirmation de réservation a lieu pendant ce délai.

Article 2.6 : Paiement : Les factures de location du studio Photo sont payables auprès de la société qui héberge le studio, les informations seront contenues sur le devis.

Toutes les prestations sont payables comme suit :

- 50% d'acompte à la confirmation de la commande
- Solde, soit 50% le jour de la prestation avant que celle-ci ne commence
- Prestations supplémentaires payables le jour même

Aucun escompte ne sera accordé.

A défaut de règlement d'une facture à son échéance, il sera dû automatiquement et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard dès le premier jour suivant celui de l'échéance portant sur la somme dûe, calculée à trois fois le taux d'intérêt légal français. En outre, toutes les autres factures émises à ce même Client, même non échues, seront immédiatement exigibles ainsi que toutes les échéances payables à terme se rattachant à une ou plusieurs factures.

Le Client s'engage à rembourser tous les frais et honoraires occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les frais, honoraires et/ou émoluments d'officiers ministériels.

Article 2.7 : Dépôt de garantie - Lors de la prise de possession des lieux loués, le Client versera à Véronique Taupin - Taupinprod Photographie un chèque de caution d'un montant de mille cinq cent (1 500) euros à titre de dépôt de garantie, , qui ne sera pas encaissé.

Le dépôt de garantie sera restitué au Client à l'issue de la location, sous réserve d'une restitution du studio et du matériel loués conformément à leur état initial.

Cette somme sera retenue, partiellement ou intégralement, en cas de dégradation du studio et/ou du matériel loués :

– si la dégradation peut faire l'objet d'une réparation, le montant retenu sur le dépôt de garantie correspondra au devis de réparation ;
– si la dégradation ne peut pas faire l'objet d'une réparation, un montant forfaitaire sera retenu sur le dépôt de garantie, dans les conditions exposées ci-dessous :

- Torche D1 AIR 1000 joules : 1634 € TTC
- Torche D1 AIR 500 joules : 1119 € TTC
-
- Cloche protection D1 : 200€ TTC
- Softbox Profoto octa 5 : 350€ TTC
- Softbox OCF pour B2 : 180€ TTC
- Coupe flux OCF : 100€ TTC
- System kit filtre couleur OCF B2: 110 € TTC
- Snoot B2 : 60 € TTC
- Torche B2 : 700 € TTC
- Générateur B2 : 1300 € TTC
- Air remote : 250 € TTC

- Flashmètre : 450 € TTC
- pour les autres accessoires, facturation selon remplacement par matériel équivalent en se basant sur les tarifs en ligne des fournisseurs de matériel photo.

Si les dommages sont évalués à un montant supérieur à celui du dépôt de garantie, Véronique Taupin - Taupinprod Photographie est en droit de solliciter le paiement de la différence par le Client.

Article 2.8 : Assurances : Le Client reconnaît avoir une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'entière responsabilité de la réalisation de photographies objet des présentes, ainsi que les biens et personnes qu'il autorise dans l'enceinte du studio.

Article 2.9 : Responsabilités : Le Client déclare avoir parfaite connaissance, via la **fiche technique**, des locaux, équipements et matériels mis à sa disposition par **Véronique Taupin - Taupinprod Photographie**. Il reconnaît en outre avoir pris le matériel en parfait état de marche et s'engage à le restituer dans le même état. En cas de détérioration des locaux, équipements et matériels, les travaux de réparations seront en totalité à la charge du Client.

Le Client reconnaît Véronique Taupin - Taupinprod Photographie ainsi que le fournisseur de service mettant à disposition les locaux exonérés de toute responsabilité. En conséquence, le Client abandonne tout recours à l'égard de Véronique Taupin - Taupinprod Photographie ou du fournisseur de service qui met à disposition les locaux, concernant :

- Les dommages corporels qui pourraient intervenir dans les locaux hébergeant le studio Photo à toute personne présente pour le compte du Client ou de ses représentants.
- Les dommages matériels (détérioration, de costumes, appareils, accessoires, documents ou tout autre bien appartenant au Client) et immatériels.
- Les vols, cette clause majeure ne saurait souffrir d'aucune exception.

Article 2.10 : Objets laissés sur place : Véronique Taupin - Taupinprod Photographie se réserve le droit détruire les éléments laissés dans le studio photo ou dans le local hébergeant le studio photo à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du dernier jour de location du plateau utilisé.

Article 2.11 : Cas fortuit et de force majeure : FRLB Studio est libéré de toute obligation même confirmée, pour tout cas fortuit ou en force

majeure tel que inondation, incendie, grève totale ou partielle, coupure électrique, sans que cette liste puisse être limitative.

Article 2.12 : Contestation : En cas de contestation d'une facture, le Client devra formuler ses observations au plus tard dans les 3 jours de sa réception, le cachet de la poste faisant foi. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise. En cas d'engagements non tenus ou de retour d'effets impayés, les frais de banque, agios, correspondance et timbre, ainsi que les frais de contentieux et de poursuite judiciaire seront supportés par le Client qui s'y engage.

Article 2.13 : Langue du contrat – Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 2.14 : Juridiction : En cas de litige, seuls les tribunaux du val de Marne seront compétents, y compris en cas de pluralité de défendeur et d'appel en garantie.

Article 2.15 : Données personnelles: En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du Site de Véronique Taupin - Taupinprod Photographie ne seront jamais données ou vendues à des organismes utilisant des fichiers clients à des fins publicitaires. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.